



Information Produit

E-BikeGarantie by CarGarantie

— uniquement pour utilisation interne —



I. Contenu de la prestation

1.1 Durée

L'E-BikeGarantie by CarGarantie peut être souscrite pour une durée de **12, 24 ou 36 mois** après la garantie constructeur.

Celle-ci peut être conclue que **pendant la durée de la validité de la garantie constructeur**. Ainsi votre client e-bike peut être protégé contre les pannes mécaniques jusqu'à 5 ans à compter de la date de première vente.

1.2 Validité de l'assurance

Selon les conditions d'assurance, l'assurance est valable en France métropolitaine et dans toute l'U. E. (y compris la Suisse et la Norvège), lors de déplacements personnels ou professionnels de courte durée.

1.3 Transmissibilité de l'assurance

L'assurance est liée à l'e-bike et revient ainsi au nouvel acquéreur lors de la revente de celui-ci. Grâce à l'assurance vous pouvez gagner le nouvel acquéreur en tant que client.

1.4 Couverture de l'assurance

L'assurance propose une couverture sur les composants les plus onéreux dont vous trouverez les informations complémentaires à la page suivante.

1.5 Remboursement

Les frais de main-d'œuvre et le coût des pièces couverts par l'assurance sont remboursés.

En cas de panne de la batterie du système de propulsion, les frais pour une nouvelle batterie du système de propulsion sont remboursés comme suit « remplacement de l'ancien par du neuf » :

- 60% à partir du début de la troisième année d'utilisation
- 40% à partir du début de la quatrième années d'utilisation
- 20% à partir du début de la cinquième année d'utilisation

L'acheteur est dans l'obligation d'effectuer les travaux d'entretien et de maintenance préconisés par le constructeur dans le garage vendeur, ou dans un atelier spécialisé, si possible de la marque de l'e-bike et de se faire établir une facture.

1.6 Un traitement rapide des demandes

En cas de sinistre, avant d'effectuer toute réparation, le réparateur informe CG de l'étendue du dommage via la plateforme Internet CGClaimsWeb ou par téléphone, et demande préalablement aux travaux de réparation un accord de prise en charge de la réparation.

1.7 Validité de l'assurance

Dans l'application des points susmentionnés, les conditions d'assurance sont valables. CG décompte les dommages liés à l'assurance directement avec l'atelier ayant effectué les travaux sans que le bénéficiaire de l'assurance ait à avancer les frais. Si toutefois, il devait avancer le montant des réparations (dans la plupart des cas pour des dommages survenus à l'étranger) CG lui rembourserait directement les frais lié à l'assurance.

1.8 Contact

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Service administratif

Tél. : 03 89 31 27 11

Fax. : 03 89 61 88 23

E-Mail : E-Bike-SC@cargarantie.fr

Service des sinistres (service technique)

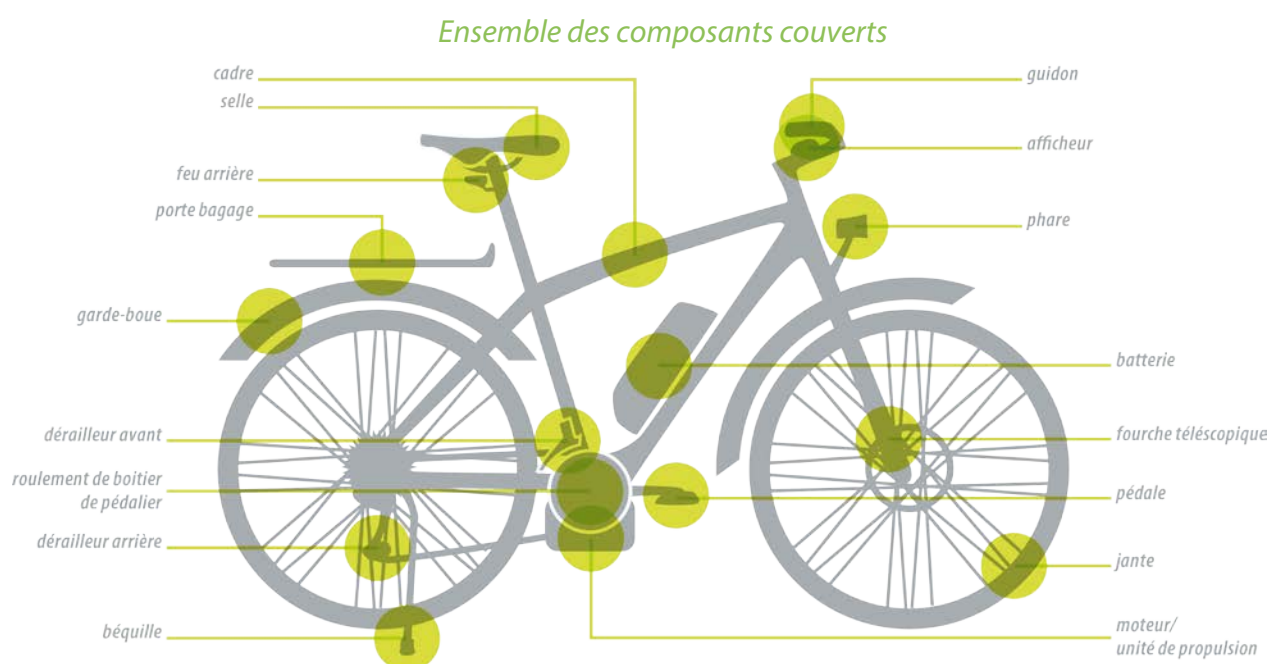
Tél. : 03 89 31 27 12

Fax. : 03 89 53 79 76

E-Mail : E-Bike-GB@cargarantie.fr

II. Couverture de la prestation

L'E-BikeGarantie by CarGarantie couvre tous les composants de l'e-bike décrit dans le contrat de vente :



À l'exception des pièces suivantes :

L'ensemble des équipements supplémentaires non livrables par le constructeur ainsi que les pièces exposées à une usure naturelle comme par exemple la chaîne, les courroies, le plateau, les pignons, les garnitures de frein, les plaquettes de frein, les disques de frein, les tambours de freins, les sources lumineuses, les pneus, les durites, les batteries et piles (la batterie du système de propulsion est toutefois couverte). La diminution de la capacité et de l'autonomie de fonctionnement de la batterie du système de propulsion sont également considérés comme usure naturelle et ne sont pas couverts par l'assurance.

III. Directives d'acceptation

3.1 Durée

La société CG CarGarantie Versicherungs-Aktiengesellschaft assure les e-bikes, pedelec et s-pedelec avec assistance électrique au pédalage jusqu'à 45 km/h, des constructeurs ci-dessous, vendus ou proposés en leur nom par ses partenaires contractuels :

Achielle	Gastra	Pegasus
Atala	Gazelle	Peugeot E-Bike
AVE SHE	Gepida	Piaggio E-Bike
Azur	Ghost	Puch E-Bike
Bakfiets	Giant	Qwic
Batavus	Gitane	R-Wind
Beaufort	Grünberg	Rabeneick
Bergamont	Grace	Raleigh
BH Emotion	Granville	Renault E-Bike
Bianchi	Green's	Riese + Müller
Bike 43	Göricke	Rih
Biketec	Gudereit	Rivel
Bikkel	Haibike	Rixe
Bizobike	Herkules	Rose
Bluelabel	HNF Heisenberg	Rotwild
Brasseur	iSY	Santos
Brinco C Campera	Ibex	Scott
Brinco R-e	Idworx	Simplon
Brinco S Street	Jonny Loco	Sinus
Böttcher	Jools	Solex E-Bike
BSP	Kalkhoff	Sparta
Bullitt	Kettler	Specialized
Bulls	Kildemoes	Steppenwolf
Button Cycle	Klever	Stella
Cannondale	Koga	Stevens
Carraro	Kreidler	Storck
Centurion	KTM E-Bike	Stromer
Contoura	KTM Fahrrad GmbH	SWYFF
Conway	L'Avenir	TDR Bikes
Corratec	Lapierre	Tern
Cortina	Leopard	Thomson
Cresta	Levo	Trek
Cube	Livorno	Trenergy
Definitiv	Lombardo	TXED
Delfi	Müsing	Union
Derby Cycle	Mando Footloose	Univega
Diamant	Matra	Urban Arrow
Diamond	Maxcycles	Utopia Velo
Dutch ID	Merida	Vealektro
Dutchebike	Mihatra	Velo de Ville
E-Bike Manufaktur	Moustache	Venturelli
E-Move	Multicycle	Vicotria
Easybike	M1 Sporttechnik	Villinger
Ebike	Neomouv	Vogue
Ehline	Nicolai	VSF Fahrradmanufaktur
Evo	nihola	Wanderer
Falter	Norta	Whistle
Feldmeier	Orbea	Winora
Felt	Oxford	Winther
Flyer	O2Feel	Zemo
Focus	Panther	
Freemoos	Patria	

3.2 Durée de l'assurance

L'E-BikeGarantie by CarGarantie peut être souscrite pour les durées suivantes :

- 12 mois
- 24 mois
- 36 mois

3.3 Emission de l'assurance

L'E-BikeGarantie by CarGarantie peut uniquement être conclue pendant la durée de validité de la garantie constructeur.

La date de vente doit être inscrite sur le contrat d'assurance. L'E-BikeGarantie by CarGarantie prend effet le premier jour suivant l'expiration de la garantie constructeur.

Les contrats d'assurance sont conclus via le site internet CGWEBLine : www.cgwebline.com.

Un exemplaire signé doit être remis au client ; le distributeur doit également conserver un exemplaire signé.

En cas de violation de ces directives d'acceptation, CarGarantie est en droit d'exiger la réparation d'éventuels préjudices causés par le partenaire contractuel.

3.4 Exclusion de l'assurance

Aucune E-BikeGarantie by CarGarantie ne peut être établie pour les e-bikes :

- destinés à un usage professionnel ;
- utilisés pour des compétitions (sport amateur / professionnel) ;
- d'un prix supérieur à 8 000 euros ;
- équipés d'une assistance électrique au pédalage supérieure à 45 km/h, ainsi que pour les scooters et mobylettes ;
- dus à la modification de la structure d'origine de l'e-bike (p.ex. tuning, e-bike débridé, etc.) ou de montage d'éléments étrangers ou d'accessoires non autorisés par le constructeur.

CG Car-Garantie Versicherungs-AG
Succursale France

7, rue de Kingersheim
Tél. 03.89.31.27.11 • Fax. 03.89.61.88.23
info@cargarantie.fr •
www.cargarantie.com

